



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 14 FEVRIER 2023

En exercice : 13 Le 14 février 2023 , le Conseil d'Administration, légalement convoqué à  
Présents : 9 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane  
Votants : 10 DECERLE

**Présents :** Mesdames DECERLE, BEGUERY, DESCAMPS, DIL, LE MANACH, MENDES, VALLEE et Messieurs LEK, LIGNEUX

**Absents :** M. LACOUX pouvoir à Mme DECERLE, Mme LE BRETON, Mme VIVIER, M. MARTINS DELGADO

**Secrétaire de séance :** Madame GENEST

N°2	COUPONS ACTIVITES SPORTIVES 2022 DU CLUB DE KARATE
-----	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Vu la délibération n°2022-13

Considérant la réception des coupons du Club de karaté de Bouffémont au mois de décembre 2022

Les membres décident à l'unanimité de verser la somme de 408 € au Club de karaté

**Dit** que les dépenses seront imputées sur le budget 2023 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE

